

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.246

L'An deux Mille Dix, le 22 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 15 octobre 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 15 octobre 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux,

ETAIENT REPRESENTES : M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIT ABSENT-EXCUSE : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 33

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Cession de deux parcelles de terrains cadastrées section AX n° 625 et AX n° 634 sises à Royan lieu-dit « Les Rullas » à Monsieur et Madame Raymond GUEGAN

RAPPORTEUR : Madame PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Monsieur et Madame Raymond GUEGAN ont fait part le 22 mars 2010, de leur volonté d'acquérir les parcelles cadastrées section AX n° 625 et n° 634, lieu-dit « Les Rullas ».

Par promesse d'achat en date du 11 mai 2010, ceux-ci se sont engagés à acquérir ces terrains au prix global de 9 600 €(neuf mille six cents euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis du Service du Domaine en date du 27 septembre 2010,
- VU la promesse d'achat signée de M. et Mme Raymond GUEGAN en date du 11 mai 2010,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de céder à M. et Mme Raymond GUEGAN, les parcelles cadastrées section AX n° 625 et n° 634, lieu-dit « Les Rullas », d'une contenance totale de 96 m² au prix global de 9 600 €
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer l'acte authentique à intervenir,
- de désigner Maître PLANTIVE, notaire à Royan, 1 Bd de Cordouan, pour rédiger l'acte de vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 octobre 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA CHARENTE-MARITIME



ADRESSE POSTALE :
Service FRANCE DOMAINE
14, rue Réaumur 17021 LA ROCHELLE CEDEX

BUREAUX :
FRANCE DOMAINE
7, rue Porte Neuve 17021 LA ROCHELLE CEDEX
Téléphone : 05 46 30 08 73
Télécopie : 05 46 30 18 35
Courriel : tgdomaine017@dgfp.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Aurélie BOUCHET
Téléphone : 05 46 34 23 44
RC 2010-306V1071

La Rochelle, le 27 septembre 2010

Monsieur le Député-Maire
de Royan

Hôtel de ville
80, avenue de Pontailiac
17205 ROYAN CEDEX



Objet : Avis du domaine

REF : Votre lettre datée du 6/05/2010 – HT/SM n°2009/1507
Affaire suivie par M Hubert THOMAS

Monsieur le Député-Maire,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé l'avis du service du domaine sur la valeur vénale des parcelles sises à Royan, lieu-dit « Les Rullas », cadastrées section AX n° 625 et 634, appartenant à la commune et dont l'aliénation est envisagée par votre municipalité, au profit de l'un des propriétaires riverains.

Je vous informe, après enquête, que la valeur vénale actuelle de ce terrain, compte tenu de ses caractéristiques, de l'état du marché immobilier local, ainsi que du supplément de C.O.S et de la plus-value qu'il apportera à la propriété du candidat acquéreur, peut être estimée, en vue de ce projet d'aliénation, à **9 600 €**.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental
des finances publiques
La chef de la division Domaine


Michèle BONNIN

PROMESSE D'ACHAT

Nous soussignés, M. & Madame Raymond GUEGAN demeurant 27 rue de la Manche à 17200 ROYAN,

Promettons et s'obligeons à acquérir à l'amiable, dans un délai de six mois à compter de la signature des présentes, à la Ville de ROYAN les parcelles cadastrées section AX n° 625 et AX n° 634 - lotissement « Les Perdreaux » - pour une surface totale de 96 m², sous les charges et conditions ordinaires, moyennant le prix global de 9 600 EUROS (Neuf Mille Six Cents Euros).

Acceptons les terrains dans l'état du jour de la signature de la présente.

S'engageons à prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre, chargés de la régularisation de la vente.

FAIT A ROYAN, LE 11/05/2010

Lu et approuvé pour la somme de neuf mille six cents euros.

Lu et approuvé pour la somme de neuf mille six cents euros.

PRECISER

GEOMETRE :

NOTAIRE :

La mention « lu et approuvé pour la somme de Euros » (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant la signature.



ADMINISTRATION
ATLANTIQUE

Commune de
Royan

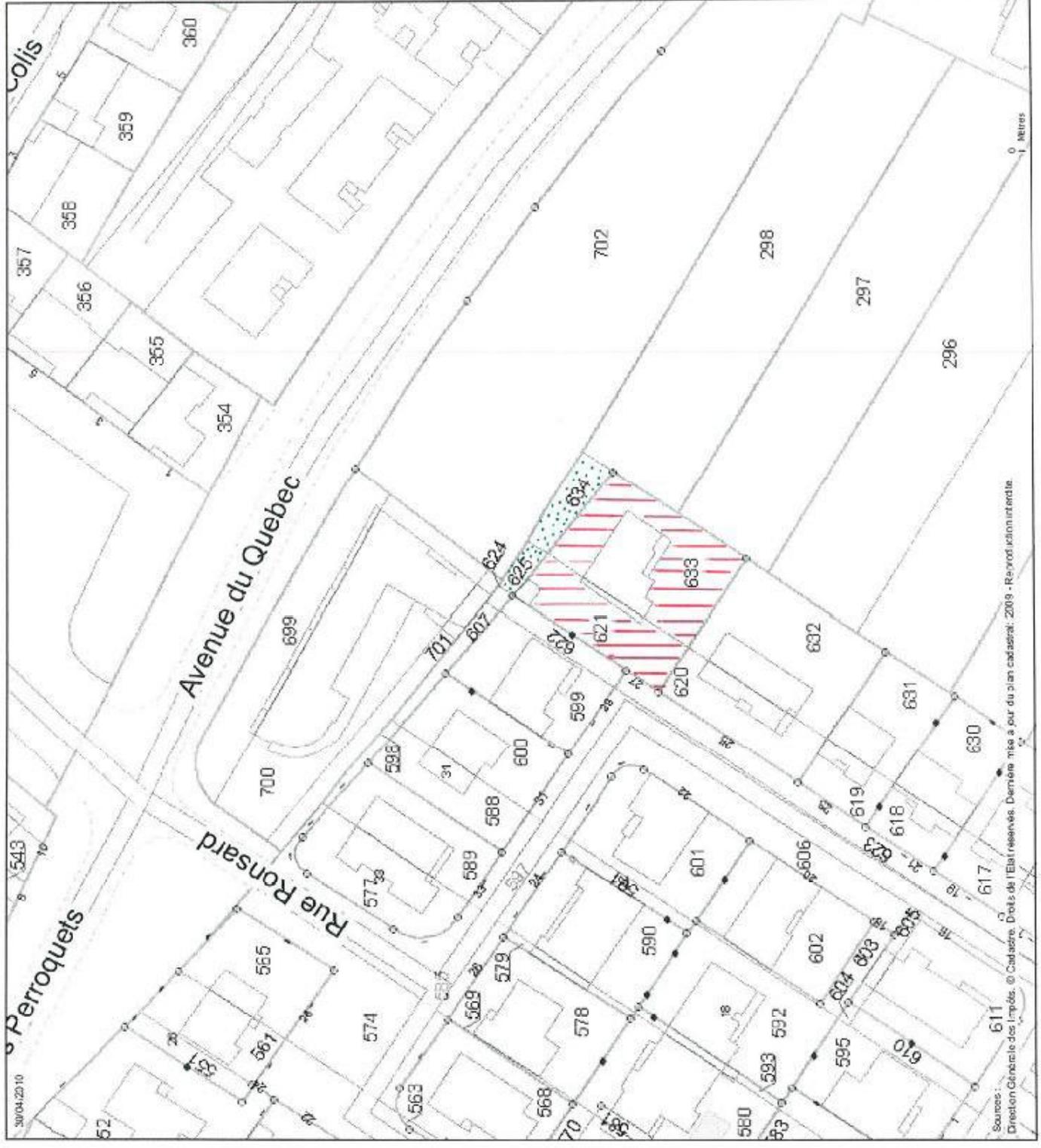
Propriétés communales
Projet d'acquisition



Propriété
M. MME GUEGAN

Légende

- Voies cyclables
- Voies piétonnières
- Voies autre
- Voies secondaires
- Voies principales
- Voies privées ou autre
- Voies publiques
- Bâtiments Durs
- Bâtiments Légers
- Parcelles rejetées
- Parcelles
- Subdivisions fiscales
- Unités foncières
- Parapet
- Cimetière
- Piscine
- Voie Privée



échelle 1 : 841

Source: Direction Générale des Impôts, © Cadastre, Droits de l'Etat réservés. Dernière mise à jour du plan cadastral: 2009 - Re-production interdite.